

---

Adresse de la société populaire, républicaine et régénérée de Caen (Calvados), lors de la séance du 9 vendémiaire an III (30 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire, républicaine et régénérée de Caen (Calvados), lors de la séance du 9 vendémiaire an III (30 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 166-167;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_16757\\_t1\\_0166\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16757_t1_0166_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

## 3

**Le citoyen Soulier provoque un règlement précis, uniforme et général pour les sociétés populaires, et une loi contre les calomnieux, sans toutefois porter atteinte à la liberté de la presse.**

**Renvoyé au comité de Sûreté générale (5).**

## 4

**La municipalité de Coteau-Libre, ci-devant La Besace [Ardennes], repousse avec force les calomnies dirigées contre elle, témoigne la plus vive ardeur pour combattre les ennemis du-dedans et du-dehors, et jure le plus inviolable attachement à la République et à la Convention nationale.**

**Renvoyé aux comités de Salut public et de Sûreté générale (6).**

## 5

**La société populaire de Dreux [Eure-et-Loir] fait éclater son horreur pour l'assassinat du représentant du peuple Tallien, son respect pour les lois émanées de la Convention nationale, son vœu pour le maintien du gouvernement révolutionnaire, déclare une guerre à mort à toutes les tyrannies et à tous les tyrans, et demande l'envoi d'un représentant dans ses murs, pour y renouveler le comité révolutionnaire.**

**Renvoyé au comité de Sûreté générale (7).**

## 6

**La société populaire de Caen [Calvados] félicite la Convention nationale d'avoir terrassé l'infame Robespierre et substitué la justice à la terreur. Elle exprime le plus parfait dévouement à la liberté et à l'égalité. S'il nous falloit périr pour elles, s'écrie cette société, notre dernier soupir seroit pour le salut de notre pays, pour celui de la représentation nationale.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (8).**

(5) P.-V., XLVI, 172.

(6) P.-V., XLVI, 172.

(7) P.-V., XLVI, 172-173.

(8) P.-V., XLVI, 173. *Bull.*, 13 vend. (suppl.), 24 vend. (suppl.).

*[La société populaire, républicaine et régénérée de Caen à la Convention nationale, le 30 fructidor an II] (9)*

**Liberté Egalité Fraternité ou la Mort  
Mort aux traîtres et aux tyrans**

**Représentants du Peuple,**

Echappé, par votre énergie d'une longue et dure oppression, le françois respire encore pour la liberté. Le dernier tyran que vous avez frappé, fut un des premiers qu'on vit marcher à grands pas vers la toute puissance. En flattant les passions humaines, en semant adroitement la terreur, il nous disoit à recevoir un maître... un maître! avoit-il oublié qu'il existoit parmi vous plus d'un Brutus, et dans la France plus d'un Scaevola. Vous entendîtes le cri de la patrie, représentants du peuple; et vous arrachâtes à la mort les plus fidèles de ses enfants. Longtemps dans l'effroi, ils eurent la douleur de voir que leurs plaintifs accens ne parvenaient point jusqu'à vous : des mains coupables leur fermoient les mains de la justice. L'innocence étoit réduite à gémir, tandis que le crime étoit partout entendu. L'homme vertueux périssoit pour aimer la liberté de son pays, pour oser soulever un coin du voile qui masquoit le tyran, enfin la probité étoit un titre ou pour être enseveli dans les cachots, ou pour monter à l'échaffaut. Représentants du peuple, vous aperçûtes tous ces maux et vous rompîtes, avec vigueur les fers honteux et teints de sang qu'un scélérat apprêtoit depuis cinq années, pour des hommes qui avoient brisé ceux que leurs avoient auparavant donné les rois.

Vous mérités encore notre reconnaissance, représentants du peuple en sauvant de nouveau la liberté, vous la rendés toute entière à des républicains qui vous ont été, et qui vous seront constamment attachés. En vain la calomnie s'efforce-t-elle chaque jour de les prendre sous des traits qui leur sont étrangers. Désormais ils pourront être entendus; désormais vous serez les témoins de leur conduite, de leurs actions. Les mains des pères de la patrie viendront sans crainte au secours de l'innocent. Il trouvera dans eux des amis sensibles, des protecteurs zélés, et la justice sera pour tous ceux qui viendront à la réclamer. Il n'y aura que l'intrigant, qui chercheroit de nouveau à semer l'épouvante et la consternation dans les cœurs, qui sera frappé du glaive vengeur des loix.

Mais ce n'étoit pas assez, représentants du peuple, que de délivrer la France d'un tyran antropophage, vous deviez de plus rattaché, par le maintien d'un gouvernement vigoureux, toutes les parties ébranlées de la République, il falloit employer des moyens prompts, efficaces afin de protéger l'homme de bien, afin de comprimer le méchant. Vous aviez à diriger vers le port le vaisseau de l'Etat, encore flottant sur une mer agitée. Vous deviez en un mot conduire le françois à la stricte obéissance de la loi, à

(9) C 321, pl. 1350, p.17.

la paisible jouissance d'un gouvernement républicain. Déjà votre décret du 14 messidor avoit rempli notre attente; nous nous sommes hâtés de vous en féliciter. Il fera le bonheur de la République quand toujours en des mains pures il sera l'effroy des méchants et la sauvegarde des bons, oùi nous l'avons juré le maintien du gouvernement révolutionnaire établi sur les principes de vertu de justice, de probité pour tout le tems qu'il sera jugé nécessaire, et nous serons fidèles à nos serments. Toujours nous aimerons et respecterons les loix : toujours nous soutiendrons l'unité et l'indivisibilité de la République : toujours nous défendrons la liberté, l'égalité; et s'il nous falloit périr pour elle notre dernier soupir seroit pour le salut de notre pays, pour celui de la représentation nationale.

Continuez, Représentans du peuple à bien mériter de vos concitoyens, la plus douce jouissance, celle de faire et d'avoir fait des heureux : travaillez donc avec le mesme courage, à l'affermissement de notre bonheur; et préparez nous, ainsi qu'à nos épouses, à nos enfants, la douce et sensible satisfaction de dire, à la fin de vos travaux : les voilà *les sauveurs de la patrie*.

Les membres du comité de correspondance de la société républicaine de la commune de Caen.

AMELINE, LEDEUIL, SAMUEL PAISANT, HOMOEL, LECARPENTIER, DETRUISSARD, FLEURY.

## 7

**Les administrateurs du district d'Anecy [Mont-Blanc] applaudissent à l'énergie avec laquelle la Convention nationale, dans la journée du 9 thermidor, a foudroyé l'usurpateur des droits du peuple et sa faction sanguinaire; ils provoquent toute sa sévérité contre l'aristocratie et le modérantisme qui, depuis cette époque, mettent tout en œuvre pour perdre les patriotes les plus énergiques et les plus purs.**

Renvoyé au comité de Sûreté générale (10).

## 8

**Le conseil-général de la commune, le tribunal de paix et la société populaire d'Anet, département d'Eure-et-Loir, demandent vengeance de l'atteinte portée à la représentation nationale dans la personne d'un de ses membres, et que le sol français soit purgé de ces faux patriotes qui veulent comprimer jusqu'à la pensée**

**même; ils ne reconnoissent pas d'autre point de ralliement que la Convention.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (11).**

[*Le conseil général, le tribunal de paix et la société populaire d'Anet à la Convention nationale, le 3<sup>ème</sup> jour s.-c. an II*] (12)

Dignes représentans d'un peuple libre

La commune d'Anet, qui ne connoit d'autorité légitime que celle qui est déléguée par le peuple souverain, mais qui alors scait tout ce qu'elle lui doit d'amour et d'obéissance, vient d'être cruellement blessée du coup qui a frappé celui des représentans de la nation qui a osé le premier déployer la sainte audace de la liberté sous les yeux du plus féroce despotisme. La patrie est outragée, citoyens, et vous lui devés une vengeance éclatante, qui enveloppe tous les complices de cet attentat exécrationnel. Assés, et trop longtems la liberté n'a été qu'en paroles, tandis que la tyrannie était en action. Depuis trop longtems, des intrigans, sous le nom sacré de l'égalité qu'ils blasphèment, ne veulent et n'opèrent en effet que l'abjection de leurs frères. Illustres représentans d'un peuple libre, c'est à vous à purger le sol français de ce charlatanisme effronté, qui sous le masque du patriotisme voudroit comprimer jusqu'à la pensée même. Protecteurs des droits de l'homme, que vous avez déclarés, vous le ferés jouir de celui de la liberté; vous l'en ferés jouir indéfiniment sauf la répression de la calomnie qui ne doit jamais souiller les écrits d'un véritable patriote. Que l'ignorance déploie ses ailes ténébreuses sur des esclaves; c'est leur sort de n'ouvrir les yeux qu'aux éclairs orageux du despotisme. L'instruction est l'héritage des hommes libres, c'est à son flambeau que viennent pâlir le faux civisme et la friponnerie. La Convention nationale est chargée du dépôt de l'instruction publique, c'est à ce foyer de raison que nous voulons puiser, et nulle part ailleurs. La route des vertus républicaines dans laquelle nous voulons marcher, doit être éclairée par le soleil pur et bienfaisant de la vérité, et non pas par les lueurs pâles et sanglantes des volcans quelques beaux noms qu'ils usurpent.

Citoyens! le peuple françois vous a délégués, il n'a pas d'autre point de ralliement. Dites un mot; nos cœurs et nos bras sont à vous.

Salut et fraternité.

BENOT, *maire*, DEVESLY, *agent national*,  
BIGAUX, *juge de paix*,  
et douze autres signatures.

MANSON, *président*, CHERON,  
RAVEUIL, *secrétaires de la société populaire*.

(11) P.-V., XLVI, 173-174. *Ann. Patr.*, n° 641; *J. Fr.*, n° 735; *M. U.*, XLIV, 140.

(12) C 321, pl. 1344, p. 21.

(10) P.-V., XLVI, 173.